

# COMMUNE DE FLÉRÉ LA RIVIÈRE

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2022

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

### ORDRE DU JOUR :

#### **1. Décisions modificatives budgétaires :**

- Investissement :

Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer des virements de crédit en section d'investissement et fonctionnement pour annulation de titres.

#### **2. Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01/01/2023 :**

Le Conseil autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57. Cette norme comptable s'appliquera au budget de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

#### **3. Avenant à la convention du Service Instructeur des autorisations d'urbanisme :**

La commune adhère au service instructeur des autorisations d'urbanisme du Pays de Valençay en Berry depuis 2015 au travers d'une convention. Le conseil accepte l'avenant à la convention concernant l'augmentation de la cotisation.

#### **4. Adhésion de la commune d'Éguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome de l'Indre :**

Le Conseil Municipal approuve l'adhésion de la commune d'Éguzon-Chantôme au Syndicat Mixte de Gestion de l'Assainissement Autonome dans l'Indre ainsi que les statuts du Syndicat, mis à jour.

#### **5. Modalité d'application des redevances eaux usées par la SAUR :**

Le conseil décide pour les foyers partiellement ou totalement alimentés à partir d'un puits ou d'une autre source qui ne dépend pas d'un service public, le montant facturé sera composé de la partie fixe et d'un forfait fixé à 45 m3 par membre du foyer et par an. Sauf si la consommation d'eau du réseau public de distribution d'eau potable est supérieure au forfait pour les foyers partiellement alimentés, celle-ci est alors prise en compte.

#### **6. Création d'un poste pour un emploi contractuel :**

Le Conseil Municipal décide de créer le poste d'un agent contractuel pour l'entretien des bâtiments communaux ainsi que les espaces verts.

#### **7. Réflexion sur la protection sociale complémentaire des agents :**

Le conseil a pris note de l'organisation du débat relatif à la protection sociale complémentaire. Il est d'accord sur le principe de financer au moins 50% de la complémentaire santé et 20% des contrats de prévoyance des agents de la collectivité.

#### **8. Organisation des bureaux de vote pour les élections législatives :**

Ouverture des bureaux de vote de 8h à 18h

- Scrutin du 12 juin :
  - 8h / 10h30 : DELESTRE Philippe, PASQUIER Jacqueline, PATIN Marie-Christine
  - 10h30 / 13h : BRAUD Michel, DECHENE Thierry, FREMONT Martine
  - 13h / 15h30 : LEOURIER Marie-Noëlle, LUNEAU Séverine, VIOUX Gilles
  - 15h30 / 18h : BERTHELOT Jean-Rémy, CREPIN Jean-Claude, DUMOND Jean-Louis
- Scrutin du 19 juin :
  - 8h / 10h30 : DELESTRE Philippe, PASQUIER Jacqueline, PATIN Marie-Christine
  - 10h30 / 13h : BRAUD Michel, DECHENE Thierry, VASSET Christian
  - 13h / 15h30 : GAIMON Ghislaine, LEOURIER Marie-Noëlle, VIOUX Gilles
  - 15h30 / 18h : BERTHELOT Jean-Rémy, CREPIN Jean-Claude, DUMOND Jean-Louis

**9. Questions diverses :**

- Le Conseil n'émet aucun avis sur l'installation d'une borne de recharge électrique au plan d'eau, il se donne un temps de réflexion.
- Les courriers de remerciement de l'association sportive du collège Joliot Curie et la ligue contre le cancer, pour subvention versée ont été présentés au conseil

**Marie-Noëlle LÉOURIER**

**1<sup>ère</sup> Adjointe**

